

## **Informations aux parents**

### **École Champlain**

1. Tout parent qui se présente à l'école doit se diriger immédiatement vers le secrétariat qui est ouvert de 7h30 à 11h30 et de 12h30 à 15h30.
2. Si votre enfant est inscrit au service de garde, vous devez utiliser l'entrée et la sortie de ce service. Le parent n'est pas autorisé à accompagner l'enfant aux casiers des élèves. Il doit le confier à l'éducateur ou à l'éducatrice dès son arrivée.
3. Lorsqu'un parent vient reconduire son enfant à l'école, il doit laisser l'entrée de la cour libre, afin de faciliter la circulation des autres enfants.
4. Lorsqu'un parent vient chercher son enfant, il doit attendre celui-ci à l'extérieur de la porte d'entrée des élèves.
5. La surveillance dans la cour d'école débute le matin à 7h45 et au dîner à 12h40. L'école n'est pas tenue responsable des élèves qui arrivent avant ces heures. Nous voulons éviter que les élèves attendent à l'extérieur de la cour de l'école, c'est-à-dire sur le trottoir, s'ils arrivent avant. Nous comptons sur votre collaboration pour faire respecter ces heures d'arrivée par vos enfants et assurer ainsi leur sécurité.
6. Lorsqu'un enseignant ou un éducateur est en présence d'élèves dans la cour ou à l'intérieur de l'école, il ne peut, sous aucun prétexte, relâcher sa surveillance pour répondre à une demande extérieure.
7. Aucun enfant ne peut quitter l'école pendant les heures de classe, sans l'autorisation du parent. Nous vous demandons de l'indiquer dans l'agenda s'il doit quitter seul ou avec un adulte, en précisant qui viendra le chercher ou téléphoner au secrétariat ou au service de garde pour nous prévenir en mentionnant si l'enfant doit quitter seul ou accompagné d'un adulte et ceci au moins 24h heures à l'avance.
8. Lorsque survient un problème, la démarche à suivre est de prendre rendez-vous avec la direction de l'école qui trouvera avec vous une façon de résoudre le problème. Vous pouvez également prendre rendez-vous avec un membre du personnel en utilisant l'agenda de votre enfant ou en téléphonant au secrétariat.

Merci de votre précieuse collaboration!

## Horaire de l'école Champlain

### *Élèves du primaire*

7h45 à 7h55	Arrivée des élèves dans la cour <i>Surveillance de 10 minutes</i>
7h55	Cloche annonçant l'entrée des élèves <ul style="list-style-type: none"><li>Après <b>7h55</b>, les élèves doivent passer par la porte d'entrée principale et se rendre au secrétariat pour recevoir leur billet de retard.</li></ul>
8h00	Début des cours
11h25 à 12h40	Dîner
12h40 à 12h45	Arrivée des élèves qui dînent à la maison dans la cour d'école. <i>Surveillance de 5 minutes</i>
12h45	Cloche annonçant l'entrée des élèves <ul style="list-style-type: none"><li>Après <b>12h45</b>, les élèves doivent passer par la porte d'entrée principale et se rendre au secrétariat pour recevoir leur billet de retard.</li></ul>
15h10	Fin des classes

### *Élèves du préscolaire*

8h58	Accueil des élèves <ul style="list-style-type: none"><li>Après <b>8h58</b>, les élèves doivent passer par la porte d'entrée principale et se rendre au secrétariat pour recevoir leur billet de retard.</li></ul>
11h25 à 12h45	Dîner
12h45	Entrée des élèves qui dînent à la maison. <ul style="list-style-type: none"><li>Après <b>12h45</b>, les élèves doivent passer par la porte d'entrée principale et se rendre au secrétariat pour recevoir leur billet de retard.</li></ul>
15h09	Fin des classes

# Code de vie

## École Champlain

### *La réussite éducative*

Valeurs	RÈGLES	Comportements attendus
<i>Autonomie</i>	Je m'engage dans ma vie scolaire	<ul style="list-style-type: none"><li>- Je suis présent, à l'heure et à l'endroit prévu.</li><li>- J'ai le matériel requis pour mes activités scolaires.</li><li>- Je fais mes devoirs et mes travaux tel que demandé et dans les délais prévus.</li></ul>

### *Le vivre ensemble*

<i>Coopération</i>	Je soutiens mes camarades afin de favoriser un climat harmonieux.	<ul style="list-style-type: none"><li>- J'offre mon aide si quelqu'un en a besoin.</li><li>- J'accepte les autres tels qu'ils sont.</li><li>- Je contribue de façon positive aux projets et aux activités de groupe.</li></ul>
--------------------	---	--

### *L'encadrement*

<i>Respect</i>	Je respecte les adultes et les élèves par mon attitude et mon langage.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Je règle mes conflits par la communication et de manière pacifique.</li><li>- Je suis calme dans les rangs et lors des déplacements.</li><li>- Je suis poli en tout temps.</li></ul>
----------------	--	--

### *Santé et bien-être*

<i>Estime de soi</i>	Je m'accepte tel que je suis.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Je me donne droit à l'erreur.</li><li>- Je prends soin de moi.</li><li>- Je me fais confiance.</li><li>- J'essaie de m'améliorer en utilisant les stratégies apprises.</li></ul>
----------------------	-------------------------------	--

### *Qualité de l'environnement*

<i>Protection de l'environnement</i>	Je prends soin du matériel et de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"><li>- Je garde en bon état mon matériel et celui à ma disposition.</li></ul>
--------------------------------------	--	--

## **Code vestimentaire**

### **École Champlain**

1. L'élève doit porter une tenue vestimentaire :

- convenable et soignée;
- adaptée à la saison et aux conditions climatiques;
- ne véhiculant aucun message ou signe à teneur violente, sexuelle ou encore inappropriée.

*Les camisoles à larges ouvertures sous les bras et les chandails à manches courtes ou les pantalons ne doivent pas permettre de voir les sous-vêtements (culotte, soutien-gorge)*

2. Les parures de tête (casquette, tuque et chapeau) ne sont pas tolérées en classe. L'élève doit les ranger dans son casier.

3. Tant que l'usage des bottes est nécessaire, l'élève doit avoir une paire de chaussures pour l'intérieur afin de maintenir l'école propre et de garder ses pieds au sec. Ses chaussures doivent être sécuritaires et protéger ses pieds.

*Les sandales de plage sont interdites, pour des raisons d'hygiène et de sécurité.*

4. Les espadrilles sont obligatoires pour les cours d'éducation physique.

## **Principaux numéros de téléphone**

Secrétariat :	(514) 596-5910	
Service de garde :	(514) 596-5906	
Infirmière :	(514) 596-5910	poste : 5914
Hygiéniste dentaire :	(514) 596-5910	poste : 5914
Travailleuse sociale :	(514) 596-5910	poste : 1592
Psychoéducatrice :	(514) 596-5910	poste : 5915

## Plaintes et différends

Selon le *Règlement sur la résolution des différends et sur le traitement des plaintes de la CSDM*, voici les étapes à suivre si une situation dont vous n'êtes pas satisfait concernant votre enfant se présente :

1-Communiquez directement avec la personne concernée (enseignant, personnel du service de garde ou autre) par une note à l'agenda, un courriel ou un message téléphonique, pour régler la situation.

2- Si vous n'êtes toujours pas satisfait ou n'observez pas de changement, appelez ou adressez un courriel à la direction.

Si la situation persiste après avoir communiqué avec la direction, référez-vous aux étapes 3 et 4 du *Traitement des plaintes et différends* que vous trouverez dans l'onglet **parents-élèves** à l'adresse **csdm.ca**

## Retards

L'assiduité et la ponctualité sont deux critères importants dans la réussite de votre enfant. Lorsqu'il arrive en retard, non seulement il perd du temps d'apprentissage mais il dérange la routine de la classe. Il est de la responsabilité des parents de s'assurer que leur enfant est à l'heure à l'école, en lui apportant un encadrement tout d'abord et en l'amenant vers l'autonomie, ensuite.

Considérant le nombre important de retards, nous sommes dans l'obligation de mettre en place des mesures permettant de les contrôler. Ainsi, après 5 retards le parent est avisé par une lettre. Si la situation ne se corrige pas, la direction verra à prendre d'autres mesures avec le parent. L'élève doit obligatoirement respecter le calendrier scolaire. Les voyages doivent être planifiés en respectant celui-ci.

***L'école n'est pas responsable du retard ou de l'échec scolaire suite à un voyage durant les mois d'école***

### **Retard des parents au service de garde à la fin de la journée**

Après 15h15, si vous n'êtes pas venu chercher votre enfant, il sera automatiquement conduit au service de garde. Des frais de 10\$, correspondant au tarif du bloc de l'après-midi, vous seront facturés. Après 3 retards, il y aura une rencontre avec la direction. L'heure de fermeture du service est 18:00, les parents qui arrivent après devront déboursier des frais de 1,50\$ par minute excédentaire.

*Nous avons pris connaissance des informations suivantes...*

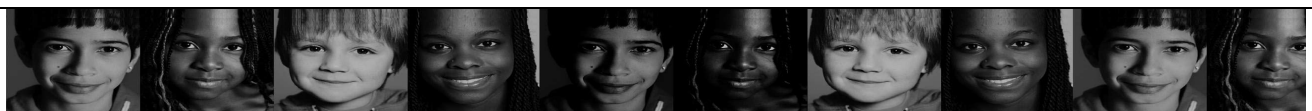
- Informations aux parents
- Horaire de l'école
- Code de vie
- Code vestimentaire et numéros de téléphone
- Modalités et sanctions
- Plaintes et différends
- Retards

*...et nous acceptons de nous y conformer.*

Signature du parent : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_ Groupe : \_\_\_\_\_

Toutes les manifestations de violence et d'intimidation seront prises au sérieux. En tout temps, vous pouvez signaler une situation préoccupante auprès de l'éducatrice spécialisée *au numéro 514-596-5910 poste 2303*. Nous assurerons la confidentialité de tout signalement et de toute plainte reçus.



# DÉJEUNER ENTRE AMIS... SUPER GÉNIAL!



Pour t'inscrire, tu n'as qu'à te rendre au  
secrétariat de ton école pour obtenir l'information  
[www.clubdejeuner.org](http://www.clubdejeuner.org) • Devenez Fan : [facebook.com/BreakfastClubDejeuner](https://facebook.com/BreakfastClubDejeuner)

